



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 29 mars 2024

Monsieur le Directeur général de l'Opéra de la ville de Nice,

Les artistes du Chœur et de l'Orchestre Philharmonique de l'Opéra expriment de plus en plus fréquemment les difficultés qu'ils rencontrent, du fait des changements incessants de leurs plannings et de l'impossibilité d'avoir une visibilité à moyen ou long terme sur la programmation des services.

En effet, le délai de 48h prévu par les règlements intérieurs pour effectuer des modifications du planning en cas d'urgence, est très souvent utilisé pour des raisons qui n'en relèvent pas.

Ces agents travaillent déjà sur un cycle de 6 jours sur 7, avec possibilité quelques fois dans l'année de modifier leur jour de repos hebdomadaire (fixé généralement au lundi), et sur des horaires qui peuvent s'étendre de 9h à minuit ou plus. Ils n'ont pas la possibilité, comme d'autres agents, de poser des jours de congés.

Ils sont contraints de poser parfois une seule journée de disponibilité pour convenance personnelle, les rendant ainsi inéligibles à la GIPA.

Si le travail en soirée et en week-end est inhérent au secteur du spectacle vivant, en tout cas pour ce qui est des prestations publiques, il est absolument indispensable pour les artistes, comme pour leur encadrement, de pouvoir connaître leur emploi du temps à l'avance pour la programmation des services, et afin d'organiser à minima leurs obligations familiales et médicales. C'est d'ailleurs le cas dans la plupart des maisons d'opéra, où les artistes disposent d'un planning annuel qui ne subit des modifications qu'à la marge et dans des délais raisonnables.

Nous vous demandons de faire cesser ces changements récurrents, et de trouver des solutions afin que les artistes puissent disposer de plannings fiables suffisamment longtemps en avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le syndicat CGT NMCA
Violaine Darmon


Référente CGT Opéra
Élue CST/FSSSCT/CCP VDN